

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue à la Mairie, le Mardi 22 mars 2022 sous la présidence de Monsieur Bertrand CREPIN, Maire.

Etaient présents : Mmes CHOQUET, BOMMELAER, GRIGNON, DERYCKE, PETITPREZ, ZEBODJ – MM. CREPIN, MEIRLAND, HUYGHE, ABELLEYT, LEMILLE, BODEIN, BERTELOOT, WIECH

Absent excusé : M. ADANT

Secrétaire de séance : Mme DERYCKE

1 – Motion en faveur de l'Ukraine

Le déploiement en Ukraine, le 24 février 2022, des forces armées de la Fédération de Russie a rappelé à l'Europe et au monde les heures les plus sombres de notre histoire contemporaine. Elle ne peut bien évidemment nous laisser indifférents. La paix est l'exigence de tous pour que l'on puisse vivre en harmonie. Au-delà des condamnations et des sanctions légitimes, c'est donc notre attachement à ce monde de paix que nous devons réaffirmer aujourd'hui. Tout doit être mis en œuvre dans le cadre des instances européennes et internationales pour que cesse au plus vite cette guerre tragique qui risque de faire des milliers de victimes et dont les conséquences économiques sont probablement inchiffrables. Les élus que nous sommes souhaitons avant tout assurer le peuple ukrainien de notre soutien infaillible face à l'invasion brutale et injuste dont il fait l'objet. La priorité d'aujourd'hui, est bien sûr la mise en place des mesures nécessaires à la sécurité du peuple ukrainien tout entier, à la sauvegarde des droits de cet État et de ses citoyens. Nous, collectivités, prendront toute notre part dans la mise en œuvre de ces solidarités en amont l'accueil des populations en exil. Notre devoir est d'appeler, aux côtés de l'ensemble des États européens, à l'organisation de négociations urgentes pour éviter le pire. Nous en appelons ainsi aux États et aux États membres de l'UE afin qu'ils parlent d'une seule voix pour défendre les valeurs de paix et de liberté au cœur du projet européen, et à montrer avec leurs alliés la détermination nécessaire pour défendre l'intégrité et la sécurité de l'Ukraine et plus largement celle de l'Europe telle que nous la connaissons, c'est-à-dire l'union des nations en paix. La France doit être à la hauteur de son Histoire, de son rang, en assurant une présidence de l'UE sans faille et déterminée à retrouver la Paix. Nous devons en être des acteurs vigilants et exigeants.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette motion.

2 – Personnel communal

- Création de deux postes d'adjoints technique à temps non complet

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la nécessité de revoir l'organisation des services suite à l'augmentation des tâches au sein des services techniques et à la demande de mise en disponibilité d'un agent à temps non complet (28 h/semaine)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création :

- de deux postes d'adjoints techniques à temps non complet (26 h/semaine).

La rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné ; ils bénéficieront du régime indemnitaire au même titre et dans les mêmes conditions que les agents du même grade.

Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement de ces deux agents, d'effectuer la déclaration de création d'emploi au Centre de Gestion et d'établir les arrêtés de nomination.

- Mise à jour du tableau des effectifs

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Par ailleurs en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

En raison de la création des deux postes d'adjoints techniques à 26 h/semaine, le Conseil Municipal décide de demander l'avis du Comité Technique Paritaire sur :

-la suppression des deux emplois d'agents contractuels :

- 1 poste d'adjoint technique (6h/semaine)

- 1 poste d'adjoint technique (3h/semaine)

-la suppression de l'emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet (28 h/semaine)

- **Augmentation d'heures de l'Agent Administratif principal de 1^{ère} classe**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme Anne-Sophie RYCKEBUSCH, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, est actuellement rémunérée sur la base de 13 heures/semaine. Vu la charge de travail à la mairie et les besoins du service, considérant que cet agent effectue régulièrement des heures complémentaires afin de pallier à ce surcroît de travail, Monsieur le Maire propose de passer l'horaire de cet agent à 16 heures/semaine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte cette proposition, charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches pour cette augmentation d'heures et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

3 – GRDF – rapport d'activité

Le rapport d'activité 2020 de GRDF est présenté aux membres du Conseil Municipal, aucune observation particulière n'est émise.

4 – Etude du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre – Schéma directeur des infrastructures de recharges des véhicules électriques

La synthèse du schéma directeur des Infrastructures de Recharges des Véhicules Electriques (IRVE) est présentée au Conseil Municipal.

Le SIECF œuvre depuis plusieurs années à l'implantation des bornes d'infrastructure de recharge des véhicules électriques sur le territoire. Afin d'apporter une réponse cohérente et structurée, ce syndicat a débuté l'élaboration de son schéma directeur. Une première étape de diagnostic a permis de mettre en lumière les différents besoins au regard de la démographie, des axes routiers principaux, de la part des ménages ayant un véhicule motorisé, du nombre de logements sans parking ou encore la précarité énergétique. Une étude prospective a également été réalisée afin de mesurer les besoins futurs en fonction d'une estimation du nombre de véhicule électrique et électrique hybride. Les différentes données ont permis d'évaluer les besoins afin d'y apporter une réponse par le biais d'une stratégie pluriannuelle. Les objectifs ont été déclinés selon les besoins et les types d'usage identifiés lors du diagnostic. En tout, 404 points de charge sont inscrits dans les objectifs du schéma directeur des IRVE concernant la période 2022/2026. Ce schéma permettra sur les prochaines années d'offrir une offre de recharge optimisée et pensée à une échelle suffisamment large pour permettre une réponse territoriale cohérente.

5 – Rapport routier : comptage avec mesures de vitesse sur la R.D. 53

Des comptages avec mesures de vitesse sur la route départementale 53 dans la traversée du village ont été réalisés par le Service Voirie du Département. Le Conseil Municipal est informé des rapports établis sur le trafic moyen journalier et sur les vitesses relevées. Il est constaté qu'à l'extrémité de l'agglomération, la vitesse réglementaire à 30 km/h n'est globalement pas respectée mais que la vitesse moyenne au centre du village se rapproche des 30 km/h. En fonction du point de comptage, le trafic moyen journalier est soit de 1 132 véhicules/jour ou de 1 412 véhicules/jour.

6 – Point sur les différentes commissions

- **Voirie :**

. Des travaux seront réalisés en bordure de route pour éviter la stagnation d'eau sur la chaussée

- **Travaux :**

. Sanitaires à l'école → les travaux d'assainissement sont terminés

. Vitraux à l'église → la remise en état des vitraux est en cours

. Eclairage du calvaire → voir pour réduire la plage d'éclairage

Fêtes :

- . Dates à retenir → Réunion sur le budget participatif : le 9 avril ; Cérémonies du 8 mai ; Parcours du Cœur : le 15 mai ; Ducasse communale : le week-end de la Pentecôte ; l'inauguration du calvaire : le dimanche de la ducasse.
- Jeunesse :
 - . CLEA → une réunion d'information aura lieu le 28 mars, la décoration pour la ducasse sera évoquée.
 - . Projet pour les jeunes ados (à partir de 12 ans) : une réunion publique sera organisée avec les jeunes afin qu'ils apportent leurs idées
- Affaires scolaires :
 - . Conseil d'école → les sorties de fin d'année prévues :
 - . classe maternelle : une sortie d'une journée est prévue ainsi que la visite d'une ferme pédagogique
 - . classes élémentaires → classe de découverte hybride sur le thème « le milieu naturel » : le 9 juin, découverte d'une ferme pédagogique ; le 10 juin : parc zoologique de Pairi Daiza ; les lundi 13 et mardi 14 juin (avec nuitée) : base du parc à Morbecque.

7 – Questions diverses

- La Maison Ronald McDonald (Association « la Maison des Parents ») a adressé ses remerciements pour la subvention attribuée ; Clémence Willart a adressé ses remerciements pour l'aide financière pour mobilité d'études qui lui a été accordée.
- Cimetière : la procédure de reprise des concessions en état d'abandon a démarré. Un procès-verbal a été établi et affiché.
- Les tableaux de permanences pour les élections présidentielles sont établis
- Pass pass covoiturage : c'est le service public de covoiturage dans les Hauts-de-France, c'est aussi une plateforme gratuite de mise en relation des personnes qui souhaitent covoiturer en région Hauts de France. Il existe déjà des communautés pour des trajets mieux partagés. Le site www.passpasscovoiturage.fr et son application permettent de mettre en relation passager et conducteur qui ont des trajets qui correspondent → voir les démarches pour créer une communauté Pass pass covoiturage sur la commune
- Redevance incitative pour la collecte des déchets : la question est posée afin de savoir si des habitants de la commune s'interrogent sur la mise en place de cette redevance incitative → très peu de personnes sont venues à ce sujet à la Mairie.

